Votes sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du jeudi 6 mai 2021

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).
Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellation	Ministre	Commission	Motions introduites		N° DOC	Vote sur la motion pure et simple			
				Motion(s) de recommandation	Motion pure et simple		Vote nominatif	OUI	NON	ABST.
1	Ellen Samyn (VB) sur "les assassinats de Kurdes en Europe à l'instigation du régime turc" **(n° 113)**	vice-première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur et des Institutions culturelles fédérales	COMM Relations extérieures du 27 avril 2021	Ellen Samyn	Kattrin Jadin (MR)	MOT 55 00113/001	p.62	79	47	0
2	Katleen Bury (VB) sur "l'interprétation de la législation fédérale sur les armes par les gouverneurs de province" (**n° 117)**	vice-premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord	COMM Justice du 28 avril 2021	Katleen Bury	Marianne Verhaert (Open Vld)	MOT 55 00117/001	p.62	103	29	0